



Communiqué de presse.

Nos conducteurs, vont-ils jouer un rôle essentiel dans la concurrence déloyale face au Père Noël ... Ceci prêterait à sourire si ce n'était pas une fois de plus nos réglementations qui étaient modifiées. Pourtant l'arrêté gouvernemental en date du 26 novembre 2020 lève les interdictions de circulations dominicales pour les transports de marchandises.

Objet : levée des interdictions de circulation pour le transport de marchandises avec des véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, les week-ends des 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042570363>

Ce sont ces mêmes conducteurs qui ont connu les deux vagues successives du COVID, les conditions de travail et d'hygiène indécentes qui seront de nouveau impactés à la fois dans leur travail, mais aussi dans leurs vies privées.

Le gouvernement, les organisations patronales se soucient-ils du bien-être de cette profession, de leurs salariés et par "ricochets" de leur famille ?

La fédération SUD-SOLIDAIRES des Transports Routiers s'étonne de ces dispositions, qu'elle désapprouve. Notre fédération considère que la nécessité de renforcer la chaîne d'approvisionnement des produits commandés par les particuliers à l'occasion des fêtes de fin d'année n'est pas fondée.

SAILLY sur la LYS le 30 novembre 2020

